

	Bases et Stations	Militaires	Civils		Bases et Stations	Militaires	Civils
Québec				Colombie-Britannique			
BFC de Bagotville	1,126	231		BFC de Chilliwack	1,563	800	
BFC de Montréal	1,537	2,819		BFC de Comox	1,564	250	
BFC de St-Hubert	1,689	402		BFC d'Esquimalt	3,023	2,895	
BFC de St-Jean	972	681		SFC de Holberg	204	69	
BFC de Valcartier	3,019	814		SFC de Baldy Hughes	140	64	
SFC de Val-d'Or	326	100		SFC de Kamloops	143	65	
SFC de La Macaza	255	82		SFC de Ladner	121	51	
SFC de Chibaugamau	135	74		SFC de Masset	39	5	
SFC de Senneterre	177	80		SFC d'Aldergrove	76	17	
SFC de Mont Apica	183	71		Navires en mer sur la côte ouest	1,693	—	
SFC de Moisie	162	83					
SFC de Lac St-Denis	133	76		Territoires du Nord-Ouest			
Ontario				SFC d'Inuvik	167	5	
BFC de Borden	3,958	1,596		SFC d'Alert	98	—	
BFC de Clinton	978	272					
BFC de Kingston	3,078	1,313					
BFC de London	1,440	1,020					
BFC de North Bay	1,299	398					
BFC de Petawawa	2,975	716					
BFC de Rockcliffe	6,033	5,266					
BFC de Toronto	1,831	1,392					
BFC de Trenton	3,232	809					
BFC d'Uplands	1,793	267					
SFC de Moosonee	129	73					
SFC de Foymount	152	84					
SFC de Falconbridge	134	75					
SFC de Ramore	128	68					
SFC de Lowther	135	62					
SFC d'Armstrong	144	55					
SFC de Sioux Lookout	127	52					
SFC de Gloucester	248	26					
SFC de Leitrim	129	108					
SFC de Cobourg	38	375					
SFC de Carp	48	15					
Manitoba							
BFC de Gimli	860	218					
BFC de Portage-la-Prairie	724	204					
BFC de Rivers	753	221					
BFC de Shilo	908	460					
BFC de Winnipeg	3,143	836					
SFC de Gypsumville	155	76					
SFC de Flin Flon	42	1					
SFC de Beauséjour	118	56					
Saskatchewan							
BFC de Moose Jaw	1,205	357					
SFC de Dana	161	64					
SFC de Yorktown	143	73					
SFC d'Alsask	145	66					
Alberta							
BFC de Calgary	2,409	724					
BFC de Cold Lake	1,841	321					
BFC d'Edmonton	2,036	826					
BFC de Penhold	333	208					
SFC de Beaverlodge	127	52					

[M. Groos.]

LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE PAR LES MOTEURS D'AVION

Question n° 184—M. Gillespie:

1. Comment détermine-t-on le degré de la pollution de l'air causée par les gaz d'échappement des avions et quelles mesures prend-on?

2. Quel degré de concentration considère-t-on dangereux?

3. A-t-on pris des mesures à l'aéroport international de Malton et, dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?

L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. La contamination de l'air causée par les gaz d'échappement des moteurs d'avion ressemble à celle qui provient d'autres sources de combustion, en particulier des véhicules automobiles. Le degré de pollution de l'air se mesure donc par les mêmes instruments qui servent à l'évaluation générale des problèmes de pollution de l'air de la collectivité. Parmi les éléments importants qui constituent les gaz d'échappements d'un moteur d'avion se trouvent des particules, de l'oxyde de carbone, du bioxyde d'azote, des hydrocarbures et des aldéhydes.

2. L'exposition des personnes qui travaillent près des gaz d'échappement des moteurs d'avion est limitée par la tolérance aux concentrations, soit de l'oxyde de carbone, soit du bioxyde d'azote. Les concentrations de 50 parties par million d'oxyde de carbone et 5 parties de bioxyde d'azote ne sont pas considérées comme étant nuisibles à la santé lors d'une exposition continue au travail, pour une journée de huit heures durant une semaine de 5 jours.

3. La mesure de la pollution de l'air à l'aéroport de Malton n'a pas été faite par les agents de surveillance de la pollution de l'air de la Division de l'hygiène du travail, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ni par l'Ontario Air Pollution Control Service.